

LES ACTIONS À METTRE EN PLACE POUR UNE FÊTE VITICOLE RESPONSABLE

Ce mémo de bonnes pratiques vous est proposé par Vin & Société*

LORS D'UN ÉVÉNEMENT VITICOLE, VOICI LES ACTIONS INCONTOURNABLES AUXQUELLES PENSER



Crachoirs sur les tables de chaque stand de dégustation



Eau gratuite à disposition sur les stands pour permettre à chacun de s'hydrater



Boissons sans alcool, privilégier des dégustations de jus de raisin, notamment pour les populations ne consommant pas d'alcool : mineurs, femmes enceintes, personnes prenant des médicaments



Mets solides
Mettre à disposition des petites bouchées, du pain etc.



Utiliser des verres marqués ou bouchons doseurs pour servir la juste dose : 3cl pour une dose dégustation, 10 cl pour les verres standards payants

PRÉVENTION ROUTIÈRE



Contrôle d'alcoolémie : mise à disposition d'éthylotests chimiques a minima, éthylotests électroniques ou alcoobornes



Contact avec la Sécurité routière (liée à la Préfecture) ou la Prévention routière (association) ou tout acteur de prévention local : accompagnement dans la mise en place d'un stand de prévention et/ou animation prévention, aide dans le choix des solutions de contrôles d'alcoolémie, mise à disposition de documentation, organisation d'un dépôt des clefs.



Solutions alternatives à la prise de volant : réservation de taxis, système de navettes pour desservir les villes/villages alentours (bus, train, covoiturage). Se renseigner auprès des acteurs locaux



Information en amont et indication pendant l'événement de la présence d'un stand dédié et/ou de la possibilité de tester son alcoolémie

INFORMATION DES VISITEURS



Information sur les principes de la consommation responsable (repères de consommation, bonnes pratiques, explication des unités d'alcool, du respect du taux légal au volant, absorption de l'alcool) : affiches, programmes, kakemonos, messages radios, flyers, etc.

INFORMATIONS UTILES

La responsabilité du maire, de l'organisateur et de la personne qui sert de l'alcool est engagée en cas d'accident à la sortie de la visite. Il est nécessaire d'appliquer les obligations liées au service d'alcool et d'être attentif à la consommation de ses clients / visiteurs. Le service de boissons alcoolisées à une personne présentant des signes d'ivresse est répréhensible.

Le taux d'alcool limite autorisé par la loi au volant est de 0,5 g/L de sang pour les conducteurs confirmés, soit 0,25g/L d'air expiré. Pour les permis probatoires, le taux d'alcool limite est de 0,2g/L de sang. La réglementation s'applique à tout conducteur novice possédant un permis de conduire depuis moins de trois ans (deux ans si le permis a été obtenu dans le cadre de la conduite accompagnée).

Disposition envers les mineurs :

- Il est interdit de recevoir des mineurs de moins de seize ans non accompagnés par toute personne de plus de 18 ans en ayant la charge ou la surveillance [L3342-3 CSP] (que ce soit une manifestation gratuite ou payante).
- Il est interdit de vendre ou offrir des boissons alcooliques à des mineurs [L3342-1 CSP].
- Il est obligatoire d'apposer une affiche rappelant les dispositions de protection des mineurs [L3342 - 4CSP]

Toute l'information pour une fête viticole responsable :
<http://www.vinetociete.fr/s-engager/fetes-viticoles-responsables>



VIN & SOCIÉTÉ
AU NOM DES 500 000 ACTEURS
DE LA VIGNE ET DU VIN

* Vin & Société fédère et représente les 500 000 acteurs de la vigne et du vin en France. Vin & Société a pour but de donner sa juste place à un savoir-faire traditionnel et à un secteur d'activité qui contribue à la fois à la vitalité économique et au rayonnement de la France. Transmettre les valeurs du vin, promouvoir une consommation qualitative et responsable, entretenir un dialogue permanent avec les institutions et les représentants de la société civile sont ses principales missions. Vin & Société impulse et promeut l'engagement responsable de la filière vin.